

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 20.898.462 euros

Siège : Zone Artisanale de Cantegrit Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle

384 256 095 R.C.S. MONT DE MARSAN

**ATTESTATION RELATIVE AU NOMBRE DE VOIX REPRESENTÉES PAR LE MANDATAIRE AD HOC
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 28 DECEMBRE 2020**

Nous soussignons,

Monsieur Jérôme GARNACHE-CREUILLOT, Président-Directeur de la société EUROPLASMA, société anonyme au capital de 20.898.462 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale de Cantegrit Est – 40110 Morcenx-la-Nouvelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 384 256 095, ci-après désigné la « **Société** »,

Et

La SELARL AJILINK VIGREUX, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 102 000,00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 884643636, dont le siège social est situé 8, rue du Poids de l'Huile – 31000 TOULOUSE, prise en la personne de son Gérant, Maître Sébastien VIGREUX, ci-après désignée le « **Mandataire ad hoc** »,

Connaissance prise des éléments transmis ce jour par CACEIS Corporate Trust - Direction des Opérations Assemblées Générales 14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-Les-Moulineaux, qui font ressortir la participation suivante des actionnaires de la Société à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 28 décembre 2020 à 14 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Gienah, 3-5 Allée des Lumières (« **l'Assemblée Générale** »), hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19 et des dispositions alors en vigueur à la date de convocation de l'Assemblée Générale des articles 1, 3-III et 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

	Nombre de retours	Nombre d'actions	Quorum atteint	Nombre de voix	Pourcentage de voix
Votes par correspondance	16	664 374	6,358%	664 465	6,357%
Procurations	45	3 391	0,032%	3 931	0,038%
Total	61	667 765	6,391%	668 396	6,395%

Connaissance prise du nombre total d'actions de la Société ayant le droit de vote et du nombre total de droits de vote pouvant être exercés par les actionnaires de la Société au cours de ladite Assemblée Générale :

Nombre total d'actions ayant droit de vote :	10 449 231
Quorum requis (25%) :	2 612 308
Nombre total de voix :	10 452 584
Nombre d'actions formant le capital :	10 449 231

Connaissance prise de l'ordonnance du 7 décembre 2020 du Président du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan ayant désigné le Mandataire ad hoc aux fins de représentation des actionnaires qui ne participent pas à l'Assemblée Générale via l'un des différents modes de participation prévus à cette occasion afin que le quorum requis soit atteint, à savoir le quart des actions de la Société ayant droit de vote, et de voter pour le compte de ces actionnaires à raison de deux tiers de votes positifs et d'un tiers de votes négatifs,

En conséquence, attestons par la présente que le nombre d'actions ayant droit de vote nécessaire à l'atteinte du quorum requis, déduction faite des actions détenues par les actionnaires ayant pris part au vote, ressort comme suit :

Nombre d'actions des actionnaires défaillants	1 944 543
Nombre de voix des actionnaires défaillants	1 944 543

Etant précisé que les droits de vote attachés aux actions des actionnaires représentés par le Mandataire ad hoc sont exercés à raison de deux tiers de votes positifs et d'un tiers de votes négatifs conformément aux termes de la mission confiée par l'ordonnance du 7 décembre 2020, soit :

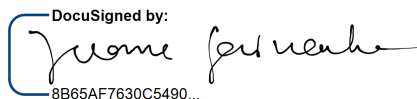
Votes « Pour »	1 296 362
Votes « Contre »	648 181

Document établi pour faire valoir ce que de droit,

Le 28/12/2020

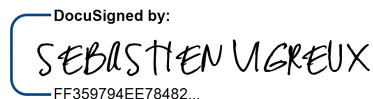
EUROPLASMA

Représentée par M. Jérôme GARNACHE-CREUILLOT
Président-Directeur Général

DocuSigned by:

8B65AF7630C5490...

SELARL AJILINK VIGREUX

Représentée par M. Sébastien VIGREUX
Gérant

DocuSigned by:

FF359794EE78482...

ANNEXE – Eléments transmis par CACEIS

Tableau de bord intermédiaire
 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 DÉCEMBRE 2020
 EUROPLASMA

Quorum pour résolutions à caractère extraordinaire

Nombre total de titres ayant droit de vote:	10 449 231	
Quorum AGE:	2 612 308	25%
Nombre total de voix:	10 452 584	
Nombre de titres formant le capital:	10 449 231	

	Nombre de retours	Nombre de titres	Quorum atteint	Nombre de voix	Pourcent. de voix
Votes par correspondance	16	664 374	6,358%	664 465	6,357%
Pouvoirs au président	45	3 391	0,032%	3 931	0,038%
Titulaires présents	0	0	0,000%	0	0,000%
Personnes représentées	0	0	0,000%	0	0,000%
Pers. représentées en cas d'absence	0	0	0,000%	0	0,000%
Pouvoirs au prés. en cas d'absence	0	0	0,000%	0	0,000%
Mandataire(s) non actionnaire(s)	0				
Total	61	667 765	6,391%	668 396	6,395%